

# Calendrier 2026 — Établissements

Ce calendrier vous est transmis pour information et à usage interne uniquement.

**3 novembre → 1<sup>er</sup> décembre 2025**

**Phase de recueil de formations via Fresq**

**1<sup>er</sup> décembre 2025 → 23 janvier 2026**

**Phase de paramétrage des formations candidatables et non candidatables**

**2 février 2026**

**Publication sur le portail d'informations des formations candidatables et non candidatables au titre de la campagne 2026**

Nouveauté : les candidats pourront, à partir de cette date, remplir leur dossier candidat commun.

**17 février → 16 mars**

**Phase de candidature**

**23 mars → 27 avril**

**Phase d'examen pour les formations en alternance**

Pour information, les dossiers de candidature des candidats seront disponibles dès le **21 mars**.

**Attention :** tous les entretiens, les examens et concours réalisés dans le cadre de la procédure doivent être faits avant la remontée des classements.

Tous les classements pour les formations en alternance ou pour les PCCD doivent être déposés sur la plateforme le **27 avril** au plus tard.

**23 mars → 29 mai**

**Phase d'examen pour les formations classiques/mixtes**

Pour information, les dossiers de candidature des candidats seront disponibles dès le **21 mars**.

**Attention :** tous les entretiens, les examens et concours réalisés dans le cadre de la procédure doivent être faits avant la remontée des classements.

Tous les classements pour les formations classiques et mixtes ou pour les PCCD classiques (c'est-à-dire ne regroupant que des formations classiques et/ou mixtes) doivent être déposés sur la plateforme le **29 mai** au plus tard.

**30 avril → 11 juin**

**Phase de recherche de contrat par les candidats**

→ **30 avril** : Tous les candidats dans les formations en alternance sauront s'ils sont placés en recherche de contrat ou refusés pour leurs candidatures en alternance.

**3 juin → 16 juin**

**Phase d'admission pour les formations classiques/mixtes**

→ **3 juin** : tous les candidats dans des formations classiques ou mixtes recevront, selon leur rang de classement, des propositions d'admission, des places sur liste d'attente ou des refus.

**12 juin → 16 juin**

**Phase d'admission pour les formations en alternance**

→ **12 juin** : transmission des propositions d'admission et des places sur liste d'attente aux candidats placés en recherche de contrat ayant un contrat validé.

**17 juin → 18 juin**

**Phase intermédiaire**

Ces jours banalisés vous permettront de désigner les formations de votre choix comme étant « éligibles volontaires » à la phase complémentaire.

Il vous sera toujours possible de déclarer les formations comme étant « éligibles volontaires » dès le premier jour de la phase principale d'admission.

Les formations éligibles d'office à la phase complémentaire seront désignées dès le premier jour de la phase principale d'admission.

**19 juin → 25 juin**

**Phase complémentaire de candidature**

Les candidats devront classer leurs candidatures (issues de la phase principale et/ou nouvelles au titre de la phase complémentaire).

**26 juin → 6 juillet**

**Phase complémentaire d'examen des nouvelles candidatures**

Pendant cette période, les candidats pourront continuer de recevoir des propositions d'admission pour leurs candidatures issues de la phase principale.

Tous les classements pour les formations ouvertes à la candidature en phase complémentaire doivent être déposés sur la plateforme le **6 juillet** au plus tard.

**10 juillet → 19 juillet**

**Phase complémentaire d'admission**

**20 juillet → 30 août**

**Phase de gestion des désistements**

**31 août → 31 octobre**

**Possibilité d'admettre des candidats à la main via la plateforme**